

ACCÈS EN DÉCHÈTERIE : TOUT SAVOIR SUR LA CARTE D'ACCÈS



Dans le cadre de la mise en place du **contrôle d'accès en déchèterie**, les **barrières d'accès seront activées à partir du lundi 3 novembre**. À compter de cette date, la **carte d'accès sera indispensable pour accéder aux déchèteries**.

Les cartes d'accès ont été envoyées aux usagers du SMICTOM Valcobreizh par voie postale au début du mois d'octobre. **Ces cartes sont non cessibles, et rattachées à un foyer unique**. Pour rappel, elles permettent un accès illimité aux déchèteries du territoire qui sont ainsi réservées aux usagers participant à leur financement.

Les personnes n'ayant pas reçu leur carte ont sans doute un souci avec leur inscription ou la mise à jour de leur adresse. Un formulaire « **Carte d'accès en déchèterie** » a été publié sur le site internet du SMICTOM pour leur permettre d'actualiser leur dossier. Il est disponible sur la page d'accueil.

Les personnes nouvellement arrivées sur le territoire du SMICTOM Valcobreizh doivent remplir le formulaire « **Nouvel Arrivant** » sur notre site internet. La carte sera envoyée par voie postale au terme du processus d'inscription.



CARTES D'ACCÈS TROUVÉES : DÉPOSEZ-LES EN MAIRIE

Au début du mois d'octobre, les cartes d'accès en déchèterie ont été envoyées aux usagers inscrits au SMICTOM Valcobreizh.

Si vous trouvez une carte qui ne vous appartient pas, vous pouvez la déposer au siège du SMICTOM Valcobreizh (1, la Lande, 35190 Tinténac). **Vous pouvez également la déposer directement à l'accueil de votre mairie**, qui fera le nécessaire avec le SMICTOM pour la remettre à son propriétaire.

COQUILLES : LA COLLECTE REVIENT !



L'expérimentation a porté ses fruits : entre novembre 2024 et mars 2025, c'est plus de 25 tonnes de coquilles qui ont été récoltées sur l'ensemble du territoire.

À partir du lundi 3 novembre et jusqu'au 31 mars 2026, les usagers pourront de nouveau déposer leurs coquilles vides dans l'ensemble des déchèteries du SMICTOM Valcobreizh.

Seules les coquilles de coquillages bien vidées sont acceptées dans les déchèteries : les coquilles Saint-Jacques, les huîtres, les bulots, les bigorneaux, les coques, les palourdes...

DÉMÉNAGEMENTS : RAPPEL DE LA PROCÉDURE

Lorsque l'on déménage, que ce soit à l'intérieur ou hors du territoire du SMICTOM Valcobreizh, **il est nécessaire de prévenir le SMICTOM Valcobreizh** qui enregistrera le changement d'adresse ou la clôture de votre dossier.

Dans tous les cas, **si vous étiez locataire** vous devez fournir :

– un **un extrait de l'état des lieux d'entrée si vous déménagez au sein du territoire**, faisant paraître vos coordonnées, celles du propriétaire, l'adresse du bien et la date d'entrée dans le logement, **et un extrait de l'état des lieux de sortie si vous déménagez en dehors du territoire**, faisant paraître vos coordonnées, celles du propriétaire, l'adresse du bien et la **date de sortie du logement**.

Si vous étiez propriétaire, vous devez fournir :

– une copie de l'attestation de vente du bien, ou l'attestation d'un notaire ou d'une agence immobilière précisant que le bien est mis en vente et vide de tout occupant et de tout mobilier depuis le (+ date),
– votre nouvelle adresse.

Si vous restez propriétaire mais que vous mettez votre bien en location, vous devez fournir :

– une copie du bail de location des nouveaux occupants,
– votre nouvelle adresse.

Si vous déménagez hors du territoire et **que vous disposiez d'un bac individuel, veuillez le laisser dans l'habitation que vous quittez**, le bac étant affecté à l'adresse du logement.

Si vous déménagez dans une autre commune du SMICTOM Valcobreizh, pensez à vous inscrire à votre nouvelle adresse en **remplissant le formulaire « Nouvel Arrivant »** sur notre site.



La carte d'accès en déchèterie

Si vous déménagez à l'intérieur du territoire, vous gardez votre carte d'accès en déchèterie. En revanche, **si vous déménagez en dehors du territoire, vous devez renvoyer la carte** par courrier au SMICTOM Valcobreizh (1 la Lande, 35190 Tinténiac), en déchèterie ou à l'accueil de votre mairie.

VIDE-DÉCHÈTERIES : LES DERNIÈRES DATES DE L'ANNÉE

Dimanche 26 octobre : Déchèterie de Combourg, avec l'association « Suba hockey », de 10h à 12h.

Dimanche 2 novembre : Déchèterie de Liffré, avec l'association « La boîte à couleurs », de 10h à 12h.

Dimanche 23 novembre : Déchèterie de Liffré, avec l'association « Attrape-rêves », de 10h à 12h ;

Déchèterie de Combourg, avec l'association « FCPE », de 10h à 12h.

Dimanche 30 novembre : Déchèterie de Saint-Aubin-d'Aubigné, avec l'association « FSE du collège Amand Brionne », de 10h à 12h.

Dimanche 14 décembre : Déchèterie de Liffré, avec l'association « Aide aux orphelins de Maman Célestine », de 10h à 12h.



Les déchèteries en horaires d'hiver

À partir du **lundi 3 novembre**, les déchèteries passeront en **horaires d'hiver**. Elles **fermeront à 17h00 les après-midis au lieu de 18h**, et ce jusqu'au 31 mars 2026.